

# Conditions générales de vente

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent sans restriction ni réserve à l'ensemble des ventes conclues entre Thibault BARRON domicilié au 18 rue Docteur Calmette, 38000 Grenoble sous le n° SIRET 79849845700042, thibault.barron@gmail.com, 06 03 75 72 73, [www.parapentemontagne.fr](http://www.parapentemontagne.fr), et des acheteurs ("le client") souhaitant acquérir les produits (services) proposés à la vente soit par l'intermédiaire du site [parapentemontagne.fr](http://www.parapentemontagne.fr), soit par téléphone, soit par message électronique.

En passant commande, le client accepte l'intégralité des présentes Conditions Générales de Vente (CGV).

Thibault BARRON se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment en publiant une nouvelle version sur le site.

Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date du paiement de la commande.

## Prix & Vente

Les Services sont fournis aux tarifs en vigueur figurant sur le site Internet [www.parapentemontagne.fr](http://www.parapentemontagne.fr), lors de l'enregistrement de la commande. Les prix sont exprimés en Euros en TTC (ces prestations ne sont pas soumises à TVA). Les paiements sont à effectuer en euros.

La demande d'inscription s'effectue directement par téléphone au 06 03 75 72 73 ou par e-mail à [thibault.barron@gmail.com](mailto:thibault.barron@gmail.com), et mentionne les nom, prénom, adresse, et coordonnées de contact du client.

Quelque soit la prestation choisie (hors bon cadeau), une demande d'arrhes d'une valeur de 30% du montant total sera demandée lors de la commande. La réception de cet acompte valide la passation de la commande et garantit au client l'accès au service en question. Sans cet acompte, la réservation n'est pas effective et peut être annulée par Thibault BARRON sans préavis.

Une fois la prestation réalisée, le solde dû devra être réglé, après déduction de l'acompte déjà versé, en une fois par le client.

En fonction du service proposé, certains frais supplémentaires peuvent être affectés à la charge du client (remontées mécaniques, nuitée en refuge...)

Dans le cas de nuits en refuge, la demi pension de Thibault BARRON est à la charge du/des clients.

### Modalités de paiement

Le tarif de l'activité est à régler par chèque bancaire à l'ordre de "Thibault BARRON", par espèces ou par virement bancaire FR76 4061 8804 6400 0404 8567 381

## Réclamation

Toute réclamation est adressée par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse de la monitrice, au plus tard un mois après la survenance du fait générateur de la demande.

## Bons cadeaux

Le paiement demandé au client à la commande correspond au montant total de l'achat.

A partir de la date de paiement, les bons cadeaux sont valables pendant 1 an.

Au-delà de cette période, Thibault BARRON n'est pas tenu d'accepter le bon. Les sommes versées resteront acquises dans leur intégralité indépendamment d'une éventuelle augmentation du prix du service choisi.

Thibault BARRON ne peut être tenu pour responsable d'une prise de rendez-vous tardive par rapport à la fin de validité du bon cadeau, s'il n'y a plus de créneaux disponibles avant la date d'expiration du bon.

Le client/bénéficiaire du bon doit prendre contact avec Thibault BARRON afin de convenir d'un rendez-vous pour la réalisation de la prestation commandée par le client.

Les bons cadeaux ne sont pas nominatifs et peuvent être cédés ou offerts

## Modification ou annulation

### Par le client

En cas d'annulation d'une prestation par le participant, les arrhes seront conservées, quel que soit le délai, sauf en cas de remplacement par un autre participant (ayant les prérequis pour le stage le cas échéant).

L'absence non justifiée du stagiaire au début de sa formation ou de la prestation, sans information sur sa non présence, l'engage à régler à Thibault BARRON la totalité du prix du stage ou de la prestation.

Toute annulation partielle ou départ anticipé n'ouvre aucun droit à réduction ou avoir.

### Par Thibault BARRON

Le parapente est une activité de vol libre. A ce titre, cette pratique est conditionnée par la météorologie et l'aérologie. Il en est de même pour la randonnée et le trail qui sont des activités de pleine nature. Le client est informé et reconnaît la possibilité pour Thibault BARRON d'annuler les prestations en raison de conditions météorologiques défavorables, et ce jusqu'à la dernière minute. Il s'en suivra un remboursement total ou le choix d'une date de report.

Thibault BARRON se réserve le droit d'annuler ou de modifier la prestation pour incapacité physique ou psychologique du client/bénéficiaire, pour sa propre sécurité ou celle du client, y compris mais non limité à une trop grande peur de décoller. Dans ce cas, le remboursement de la prestation non effectuée est à la discrétion de Thibault BARRON.

Stages de parapente :

- Si le nombre d'inscrits à un stage est égal ou inférieur au minimum indiqué sur la fiche descriptive, Thibault BARRON se réserve le droit de déplacer ou d'annuler (et rembourser) ce stage.
- En cas d'annulation pendant la formation Thibault BARRON adaptera la facturation en fonction du service fourni. Chaque ½ journée sera facturée à une demi-journée.
- Thibault BARRON se réserve le droit d'annuler pour incapacité physique ou psychologique du client pour sa sécurité. Dans ce cas, le remboursement se fera au prorata de la durée annulée.

## Bon déroulement de l'activité

Que ce soit pour le parapente ou pour la randonnée, évoluer en environnement naturel comporte des risques objectifs. L'encadrement par un professionnel ne fait pas disparaître ces risques. Le client s'engage à respecter les consignes.

Les services proposés sont adaptés en fonction de votre forme physique, de votre niveau technique et de votre expérience. L'évaluation de ces pré requis a souvent lieu au téléphone ou par échange de message. Vous êtes responsable de la véracité et de la justesse des informations que vous communiquez. En particulier, le client doit déclarer tout problème de santé, antécédent médical, traitement ponctuel ou de longue durée, accident, susceptible d'affecter sa santé physique ou psychologique, ainsi que toute appréhension particulière.

Thibault BARRON se réserve le droit d'annuler ou de modifier la prestation si ces informations sont fausses et qu'elles compromettent la sécurité ou la réussite de la prestation d'origine. Le tarif de l'objectif initial pourra être appliqué dans son intégralité

## Matériel général

Quelque soit la prestation choisie, il s'agit d'une aventure en plein air. Il est de votre responsabilité d'avoir une tenue et un équipement adapté aux conditions du moment conformément aux indications transmises.

Le client est informé qu'il est seul responsable de son matériel et des dommages qui pourraient en résulter pour lui ou pour un tiers.

En cas de doutes quant à la vétusté ou au caractère inadapté de son équipement individuel, il lui revient d'en référer à Thibault BARRON.

## Stages de parapente

Tout stagiaire encadré en parapente est obligé de prendre une Licence FFVL et RCA (responsabilité aérienne) . Il est aussi possible de prendre une assurance complémentaire gérée par la Fédération française de vol libre et dont le détail figure sur leur site internet (ffvl.fr).

Il est de la responsabilité du client de posséder un matériel de vol adéquat et sécuritaire.  
Notamment :

- Une voile révisée dans les 2 années précédant la date du stage, dont le PTV est en adéquation avec le/la et dont l'exigence de pilotage est en adéquation avec le niveau technique du/de la pilote.
- Un parachute de secours replié depuis moins d'un an avant la date du stage et dont le PTV est en adéquation avec le/la pilote.
- Une sellette avec protection dorsale certifiée CE.
- Une radio chargée en état de fonctionnement
- Un casque homologué selon la norme EN966.

Thibault BARRON se réserve le droit de refuser du matériel ne correspondant pas à ses critères de sécurité.

Les journées de stage de parapente n'ont pas d'horaires fixe et peuvent s'étendre sur une large plage pour pouvoir optimiser les conditions.

Le programme des stages est adapté en fonction des conditions météorologiques et aucun nombre de vols n'est garanti au terme du stage.

Différents outils permettent de remplir une journée de stage : la théorie et le débrief vidéo, le gonflage, le vol.

Toute autorisation de vol en stage est soumise à la validation du moniteur et fonction de la progression de l'apprentissage du client et des conditions météorologiques.

En fin de semaine, le tarif peut-être revu en cas de mauvaise météo. La décision d'annulation de journée ou de demi-journées se fera en fonction de l'adéquation entre les conditions, votre progression et les objectifs pédagogiques.

## Horaires et rdv

Quelque soit la prestation, les dates, horaires et lieux de rendez-vous sont fixés ensemble à l'avance.

Pour les prestations parapente (biplace, biplace randonnée, stages...) ces lieux et horaires sont susceptibles de changer jusqu'à la veille dans un rayon raisonnable afin de pouvoir s'adapter au mieux aux conditions météorologiques.

Pour le bon déroulement de l'activité, le client s'engage à respecter ponctuellement les horaires de rendez-vous communiqués.

Le non-respect de l'horaire de rendez-vous par le Client peut entraîner la modification de l'Activité.

En cas d'absence du client au départ de la prestation, ou durant la réalisation de celle-ci, et ce quel qu'en soit le motif, le prix de la prestation ne sera pas remboursé et la prestation ne sera pas changée contre une autre.

## Comportement

Thibault BARRON se réserve le droit d'exclure à tout moment une personne dont le comportement est de nature à troubler le déroulement de l'enseignement. L'annulation, interruption ou exclusion ne donne lieu à aucune indemnité, ni remboursement. Toute prestation commencée est due intégralement

## Avertissement

Thibault BARRON décline toutes responsabilités en cas de détérioration ou de perte, concernant les portables, appareils photos ainsi que tout matériel ou objet sensible aux chocs/au froid/à la chaleur/à l'eau qui doivent impérativement être protégés de façon adéquate.

## Assurances et secours

Thibault BARRON bénéficie d'une assurance en responsabilité civile professionnelle en France et dans le monde entier qui couvre les dommages qui résulteraient de ses actions en qualité de professionnel, incluant les frais de recherche, de secours et de rapatriement.

Cette assurance ne se substitue pas à la responsabilité civile individuelle du Client pour les dommages qu'il causerait à lui-même ou à des tiers, ou qui résulteraient du fait d'un phénomène naturel extérieur. La monitrice, au titre de son devoir d'information et de mise en garde, rappelle qu'il revient au(x) Client(s) de s'assurer en responsabilité civile individuelle pour la pratique de l'escalade, incluant assistance, recherche, secours et rapatriement.

Thibault BARRON informe le Client qu'il a la possibilité de souscrire une assurance annuelle ou à la journée étant précisé qu'il appartient au Client de s'assurer que les garanties requises sont effectivement couvertes.

- Quelle assurance pour la pratique d'un sport à titre individuel ?

La pratique libre d'un sport, c'est-à-dire à titre individuel, se déroule hors du cadre d'une association ou d'un club. Elle concerne par exemple le coureur du dimanche qui profite de son week-end pour parcourir quelques kilomètres à petites foulées ou du groupe d'amis qui improvise un match de foot sur un terrain municipal. Bonne nouvelle : vous êtes évidemment libre de pratiquer ce type d'activité sans devoir nécessairement souscrire une assurance.

Mais selon le type d'activité que vous pratiquez, seul ou encadré par un professionnel, sachez que de nombreux sports sont exclus de vos contrats d'assurance habituels, notamment votre Responsabilité Civile Vie privée (en général liée à votre contrat multirisque habitation). Traditionnellement les activités considérées comme « exposées » sont exclues (activités aériennes, escalade, alpinisme, VTT, activités mécanisées, sous marine...) sont exclues de ce type de contrats.

- Pourquoi souscrire une assurance pour vos activités sportives ?

Le professionnel qui vous encadre est assuré pour le cas où il vous causerait un dommage, pour prendre en charge des frais de secours jusqu'au centre de soin le plus proche ; En revanche son assurance n'est pas destinée à couvrir les conséquences de votre comportement individuel ou les frais de rapatriement de l'hôpital à chez vous par exemple.

Pour vous protéger dans le cadre de vos activités sportives, vous pouvez souscrire une assurance sport spécifique. Ce type de contrat annuel ou journalier prend en charge :

1- La Responsabilité Civile ; Au cours de votre pratique sportive, si vous blessez quelqu'un par votre faute ou votre imprudence, conformément aux articles 1240 et 1241 du code civil, vous êtes civilement responsable pour avoir « causé un dommage à autrui »

2- Si vous vous blessez seul lors de la pratique de l'activité sportive Le contrat d'assurance Individuel Accident (« IA ») permet d'indemniser les dommages corporels accidentels importants et éventuellement les frais médicaux ; les frais de rapatriement, de recherche et de secours, les dommages causés au matériel de sport...

Assurances possibles : CAF, Vieux Campeur, FFVL...

Pour les parapentistes, la responsabilité civile aérienne est incluse dans la licence FFVL.

L'assurance IA est en option.

La randonnée n'est pas forcément exclue de vos contrats habituels car pas souvent considéré comme un sport "exposé"

## Droit à l'image

Thibault BARRON se réserve le droit de réaliser des photos et vidéos sur lesquelles peuvent apparaître des clients lors de ses prestations. Les clients autorisent Thibault BARRON à utiliser à sa seule discrétion ces photos et vidéos.

La diffusion des images est prévue dans un contexte de promotion commerciale et / ou d'actions de communication d'activités proposées par Thibault BARRON. Les images pourront par exemple : être proposées aux offices du tourisme, être diffusées sur les réseaux sociaux ainsi que sur les site web parapentemontagne.fr et ceux des partenaires, être imprimées sans limite de nombre et de taille sur tous supports. Cette utilisation est sans limitation dans le temps. L'identité des clients de Thibault BARRON ne sera pas divulguée sauf autorisation préalable. Le client ne pourra pas demander aux cessionnaires de contrepartie financière à l'utilisation de ses images.

Les parents du Client mineur accordent à la monitrice l'autorisation d'utiliser les images du Client mineur dans les mêmes conditions.

Pour s'opposer à l'utilisation de ses photos et vidéos à des fins promotionnelles, le client doit adresser une demande écrite à [thibault.barron@gmail.com](mailto:thibault.barron@gmail.com).

## RGPD

Les informations recueillies dans le formulaire d'inscription sont enregistrées dans un fichier informatisé. Les données collectées ne seront pas communiquées à des tiers et seront conservées pendant cinq ans.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement, exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données, ou poser toute autre question, en contactant [thibault.barron@gmail.com](mailto:thibault.barron@gmail.com), 06 03757273 en indiquant en objet RGP.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez consulter le site [cnil.fr](http://cnil.fr) ou adresser une réclamation à la CNIL.

## Médiateur à la consommation

Le(s) Client(s) et Thibault BARRON favorisent un règlement amiable d'un éventuel litige, et à défaut, ont recours à la médiation auprès du Médiateur compétent, dont les coordonnées sont:

*Société Médiation Professionnelle*

<http://www.mediateur-consommation-smp.fr>

*Alteritae 5 rue Salvaing 12000 Rodez*

La langue de référence, pour le règlement de contentieux éventuels, est le français. Toutes les contestations relèvent de la compétence des juridictions dont dépend le siège social de la monitrice.

## Droit de rétractation

Le Client est informé que conformément aux dispositions de l'article L. 221-28 du code de la consommation, l'inscription à une Activité est ferme et définitive et qu'il ne bénéficie pas d'un droit de rétractation.

## Droit applicable - Langue

Les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

CGV du 28/01/2025